INTERVENANT PAIR

l'expertise d'usage au service du pouvoir d'agir













L'intervenant pair est un éveilleur de possibles en capacité d'agir, tant auprès de ses pairs,

pour enrichir les enseignements qu'ils reçoivent et ainsi contribuer à changer leurs représentations.

auprès de professionnels pour compléter leurs pratiques, qu'auprès des stagiaires en formation initiale et continue











> L'éveilleur de possibles

L'expertise d'usage issue des expériences de vies constitue une source d'apprentissage et d'acquis, productrices de savoirs au potentiel indéniable.

Dès lors, le partage d'expériences et le soutien entre personnes confrontées à des situations similaires, appelées "pairs", est une richesse jusqu'alors insuffisamment reconnue, contribue au renforcement de l'estime et de la confiance en soi. La personne soutenue peut avoir plus facilement conscience de ses ressources et reprendre du pouvoir sur sa vie, l'intervenant pair devient alors un "éveilleur de possibles".

Le soutien par les pairs impacte, à l'évidence et de plus en plus, le champ de l'intervention sociale. Il favorise la participation des personnes concernées dans les instances représentatives, sur le terrain et dans le secteur de la formation.

C'est un véritable mouvement de fond qui s'opère, initié depuis de longues années par les milieux associatifs précurseurs de la participation et aujourd'hui traduit par les récentes orientations nationales (le plan d'action en faveur du travail social, la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous et enfin le plan stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté). Ce dispositif s'inscrit également dans la dynamique développée depuis les années 1970/80 par les organisations représentatives sur le plan européen et international.

Etre intervenant pair nécessite cependant des prérequis relationnels, éthiques mais aussi des compétences pédagogiques qui ouvrent la voie au partage d'expériences.

L'ARIFTS, en collaboration avec Askoria, le Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH) et la Fédération des Acteurs de la Solidarité des Pays de la Loire, proposent une formation intersectorielle d'intervenant pair fondée sur l'expertise d'usage.

Cette formation s'adresse aux personnes qui souhaitent intervenir auprès de leurs pairs, et/ou dans les formations initiales et continues, et/ou en tant que représentant dans les instances institutionnelles.

Ce dispositif de 126h comprend 3 modules. Il est co-animé par des formateurs et intervenants pairs confirmés chargés d'expériences diverses et financé par l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés).

> A l'issue de la formation,

je serai capable de :

- Prendre de la distance avec mon histoire
- Transformer mon expérience de vie en savoirs
- De développer une écoute bienveillante
- De partager mon expertise d'usage auprès :
 - de mes pairs
 - des professionnels
 - des futurs professionnels

je vais pouvoir:

- Mener des missions d'expertise sur l'accessibilité et l'habitat inclusif (collectivités territoriales, service d'aide à domicile, etc.)
- Devenir travailleur pair salarié dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion (logements accompagnés, accueil de jour, etc.)
- Intervenir au sein des secteurs sanitaires, médico-sociaux et pénitenciers (centre de rééducation, service d'addictologie et de maladie chronique, ESAT, etc.)
- Devenir expert indépendant sur la co-construction des projets de vie et/ou développer une activité de conseils auprès des établissements et services.

> Suis-je concerné(e) ?

Vous vivez ou avez vécu des situations

- de handicap,
- de précarité,
- d'addictions.
- de maladies, etc...

Vous avez appris à lutter contre les contraintes qui se sont imposées à vous et vous en avez tiré des savoirs et des savoirs faire.

Vous souhaitez transmettre ce que vous en avez appris à celles et ceux qui rencontrent des situations semblables, vos pairs, mais aussi auprès des professionnels en poste ou en formation.

Comment se déroule la formation ?

MODULE 1

Professionnalisation de l'expertise d'usage (84h)

Compétences visées:

- Transformer son expérience de vie en savoirs
- Partager ses savoirs expérientiels (ou expertise d'usage)
- Gérer sa charge émotionnelle
- Construire son insertion professionnelle

MODULE 2

Participations de l'intervenant pair à l'action des professionnels, à l'organisation de la cité et à la capacité d'agir des personnes concernées (21h)

Compétences visées:

- Contribuer au travail d'une équipe dans un établissement
- Représenter un collectif dans les instances territoriales et/ou institutionnelles (par ex CVS, CA...)

MODULE 3

Contribution de l'intervenant pair à la formation des professionnels (21h)

Compétences visées :

- Construire et dispenser des modules de formation
- Collaborer avec une équipe de formateurs
- Contribuer au pilotage des dispositifs de formation

> Quelle validation?

Chaque participation de module donne lieu à délivrance de certification si réussite aux évaluations.

Comment Je valide mes compétences ?

MODULE 1

Présentation de son projet d'intervention

MODULE 2

exposé d'une expérience rencontrée dans un service, un établissement

MODULE 3

Mise en situation d'une séquence pédagogique, au choix du stagiaire

(Entretien individuel, Intervention de formation, orientation et déplacements ...)

Pourquoi se former à l'ARIFTS ?

- Une formation qui donne toute sa place à l'intervention de personnes qui ont développé une expertise d'usage et une pratique de soutien mutuel
- Une formation conçue avec des partenaires interrégionaux : Jean-Luc SIMON du Groupement Français des Personnes Handicapées, ASKORIA et la Fédération des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire et Jean-François KRZYZANIAK, patient expert
- Une formation organisée en modules autorisant l'acquisition progressive de compétences
- Une organisation pédagogique et administrative différenciée suivant les participants et ancrée dans la réalité des personnes concernées
- Un centre de formation en travail social reconnu depuis 70 ans qui accueille environ 6000 stagiaires par an, adhérant au réseau national UNAFORIS (Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale)
- Des liens tissés avec les professionnels depuis plusieurs décennies favorisant la construction d'un réseau et facilitant ainsi, l'insertion professionnelle
- L'adaptation des parcours de formation aux capacités de chacun
- Une formation soutenue et financée par l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)











Contacts

Thierry CHARTRIN, Responsable Pédagogique **02 41 22 14 77 •** t.chartrin@arifts.fr

Carine MORISSEAU, Assistante de Formation 02 41 22 40 72 • c.morisseau@arifts.fr

Comment m'inscrire ?

[1] Le dossier de candidature à remplir est composé de :

- Un CV
- *Copie de l'attestation d'obligation d'emploi en cours de validité (RQTH, Accident du travail, Maladie Professionnelle, Invalidité, AAH ...)

Dossier à télécharger ou à compléter sur le site de l'ARIFTS www.arifts.fr ou demande à faire par mail ou téléphone auprès du secrétariat

[2] Déroulement des épreuves de vérification des motivations et aptitudes à entrer en formation organisées le 27 avril 2020

- Présentation de votre expérience et motivations en petits groupes à partir d'un support conçu en amont
- Un entretien de validation du projet de formation de 20 minutes

Dossier
à retourner
avant le
15 avril 2020